Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le 19/04/2023
ID : 095-219504800-20230413-DEL202315-DE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE PARMAIN
Plus Haut et Plus Outre

VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

N° 2023/15

Date de Convocation
07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à 19 heures 15, **le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique,
sous la présidence de ***Monsieur Loïc TAILLANTER***, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 08
Votants : 28

PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Michel ARMAND, Louise FEINSOHN, Jean-Luc JOLIT, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Frédérick FÉZARD, Didier PONNET, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPREZ,
ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS **:**
Renée BOU ANICH donne pouvoir à François KISLING, Philippe DESRY donne pouvoir à Martine DESRY, Évelyne DURET donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Naïma NAÏT-SEGHIR donne pouvoir à Antoine SANTERO, Amélie SANTERO donne pouvoir à Nadine CALVES, Michel DAMERVAL donne pouvoir à Beatrice BELABBAS, Dominique MOURGET donne pouvoir à Frédérick FÉZARD, Emilie PORTIER donne pouvoir à Didier PONNET
ABSENTE
Caroline CHAZAL-MATHIEU

Béatrice BELABBAS a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Modification du tableau des amortissements

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2221-11,
VU la délibération n° 2023/05 du 2 mars 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,
VU l'avis de la commission des finances du 3 avril 2023,

CONSIDÉRANT que le tableau d'amortissement des immobilisations a évolué du fait des nouvelles imputations qu'impose la nomenclature M57,
CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une nouvelle délibération pour le tableau d'amortissement mentionné dans le règlement budgétaire et financier,

Sur exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

- **ADOPTE** le tableau des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le 19/04/2023
ID : 095-219504800-20230413-DEL202315-DE

Imputation	IMMOBILISATIONS imputation M57	Type de matériel (à titr	Durée d'
		Biens dont la valeur est inférieure à	

CORPORELLES

2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	Plantations d'arbres et d'arbustes	20
21321	Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	50
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics	Installations et appareils de chauffage	20
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments privés	Installations et appareils de chauffage	20
21538	Réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement	Travaux de raccordement d'eau et d'assainissement	30
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
215731	Matériel et outillage de voirie Matériel roulant	Laveuse compacte, balayeuse compacte, balayeuse autotractée	8
215738	Autre matériel et outillage de voirie	Matériel de voirie	6
2158	Installations, matériel et outillage techniques, autres	Matériels des services techniques	6
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales	10
21828	Matériel de transport	Voitures	6
21828	Matériel de transport	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes	10
21831	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel informatique scolaire	5
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel informatique: Imprimantes, PC, serveurs, écrans	5
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel de bureau électrique ou électronique: copieur, machine à signer, machine à coller, balance électronique	10
21841	Mobilier	Bureaux, chaises, armoires, caissons et matériel de bureau scolaires	15
21848	Mobilier	Bureaux, chaises, armoires, caissons et matériel de bureau	15
2185	Matériel de téléphonie	Téléphonie	10
2186	Cheptel	Cheptel	10
2188	Autres immobilisations corporelles	Mobilier urbain: corbeilles à papiers de ville, Colonne pour collecte du verre et du papier, rayonnage	8
2188	Autres immobilisations corporelles	Four à micro-ondes, réfngirateur, téléviseurs, magnétoscopes, chainesHifi, magnétophones, lave linge, sèche linge, aspirateur, convertisseur, appareils photo	10
2188	Autres immobilisations corporelles	Coffres fort, armoires ignifuges	30
2188	Autres immobilisations corporelles	Appareils de levage-ascenseurs	30
2188	Autres immobilisations corporelles	Équipements d'ateliers	15
2188	Autres immobilisations corporelles	Équipements de garage	15
2188	Autres immobilisations corporelles	Equipements sportifs	15
2188	Autres immobilisations corporelles	Jeux d'enfants, bancs	15
2188	Autres immobilisations corporelles	Équipements de cuisines	15

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le 19/04/2023
ID : 095-219504800-20230413-DEL202315-DE

Imputation	IMMOBILISATIONS Imputation M57	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
	INCORPORELLES		
202	Frais d'études ,d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10
2031	Frais d'études	Frais d'études	5
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion	5
204	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées - biens mobiliers, matériel, études	5
204	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées - bâtiments et installations	30
204	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques	2
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels applicatifs, progiciels	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	2

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».

MAIRIE DE PARMAIN (Val d'Oise)

Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le 19/04/2023
ID : 095-219504800-20230413-DEL202315-DE